



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tunnels

Question écrite n° 30128

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les problèmes de sécurité routière dans le tunnel du Mont-Blanc. Après le dramatique incendie du tunnel il y a quatre ans, des mesures visant à renforcer la sécurité dans le tunnel ont été prises par le Gouvernement. Il existe, en particulier, des dispositifs laser, placés tout le long du tunnel, servant à mesurer la vitesse des véhicules ainsi que la distance les séparant. Or il apparaît que ces dispositifs ne sont pas encore homologués et sont donc inutilisables pour le contrôle de la circulation. Il aimerait savoir s'il entend prendre des mesures afin de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a lancé début 2006 une campagne de sensibilisation sur le respect des distances de sécurité entre les véhicules, dont les manquements sont souvent dramatiques. Contrairement à la vitesse, aucun appareil de métrologie homologué, couplé à un système de prise de vue incontestable, n'était disponible sur le marché pour effectuer des mesures fiables dans le domaine du respect des distances de sécurité. Un marché d'étude vient d'être lancé afin d'envisager le moyen d'automatiser le contrôle du non-respect des distances, en particulier dans les tunnels. Les dispositifs laser actuellement installés dans le tunnel du Mont-Blanc font partie de ces axes de recherche et ne sont pas utilisés dans l'immédiat pour la verbalisation des conducteurs en infraction. Toutes les mesures destinées à automatiser les infractions les plus accidentogènes sont en cours d'étude, certaines étant plus avancées que d'autres, principalement en raison des contraintes techniques dues à l'absence d'appareils fiables sur le marché. Leur mise au point demandera, de ce fait, nécessairement plus de temps que l'automatisation du contrôle de la vitesse qui était, sur le plan technique, plus facile à mettre en oeuvre et plus fiable. Malgré ces contraintes et les délais nécessaires aux expérimentations, garantie pour l'usager d'une complète fiabilité, le Gouvernement reste déterminé à faire aboutir ces projets. Le suivi en est assuré par un comité interministériel qui, lors de réunions semestrielles, est chargé de faire le point sur l'avancement des travaux de recherche en cours.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30128

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2003, page 9560

Réponse publiée le : 2 mai 2006, page 4775